

«Un combat pour être soi»

Lutte contre l'homophobie. Par Lola Gilloteau et Océane Ribere

Comme dirait Barack Obama,

« Je crois que les couples homosexuels méritent les mêmes droits que tous les autres couples de ce pays. ».

Mesdames, Messieurs, membres du jury, nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler d'un jeune parisien qui a préféré garder l'anonymat par peur d'être jugé.

Cette histoire se déroule début 2015, alors qu'il était encore en période d'essai, le jeune coiffeur reçoit un message, par erreur. Le message adressé à quelqu'un d'autre le traitait directement de "sale PD". Le lendemain, le salon de coiffure met un terme à la période d'essai de cet employé pour "insuffisance professionnelle".

Le tribunal des prud'hommes de Paris dévoile, le 7 avril 2016, que traiter un coiffeur de « pédé » n'est pas homophobe dans le cadre du salon de coiffure. Je suppose que vous vous demandez tous pourquoi ? Voici leur excuse : «Il est reconnu que les salons de coiffure emploient régulièrement des personnes homosexuelles, notamment dans les salons de coiffure féminins, sans que cela ne pose de problèmes».

Les conditions de son licenciement laissent pourtant le doute : près d'un mois après son embauche, alors que le jeune homme est absent une journée pour maladie, il reçoit un message de sa patronne qui ne lui était visiblement pas destiné : «Je ne le garde pas. Je ne le sens pas ce mec. C'est un pédé, ils font tous des coups de pute ». Le lendemain, à son retour au travail, il apprend la rupture de sa période d'essai. À l'oral, son employeur lui reproche seulement sa journée d'absence.

Alors que la France donne le droit aux personnes homosexuelles de se marier entre-elles depuis le 17 mai 2013, ainsi que 11 pays de l'Union Européenne, comment peut-on encore entendre de pareilles histoires ou encore tous ces témoignages recueillis dans le rapport annuel 2016 de l'association SOS Homophobie qui montrent que la haine et le rejet des homosexuels persistent en France avec insultes, harcèlement, agressions physiques ? Nous n'hésitons pas à punir toutes les autres transgressions, pourquoi pas celle-ci ? Peut-on appartenir à l'Union Européenne qui exige que l'on respecte les droits de l'Homme et ne pas les respecter soi-même sur son propre territoire ? Les Droits de l'Homme sont-ils seulement les droits de l'homme hétérosexuel ?

Honte à ceux qui signent l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme qui dit que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » et qui ne le respectent pas. Sans parler de l'article 4 qui ose dire que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Est-ce que partager ses sentiments est un acte de nuisance ?

Progressivement, les couples homosexuels parviennent à conquérir les mêmes droits que tous les autres couples dans certains endroits du monde. Mais il reste encore des pays où l'homosexualité est illégale : en Iran, au Soudan ou au Yémen, par exemple, elle est passible de la peine de mort. Dans d'autres États, être homosexuel est un crime qui conduit à la prison.

Chaque personne a le droit de choisir librement son ou sa partenaire. C'est pour cela qu'il faut nous-même ne pas faire de blagues homophobes qui nous font parfois rire. Nous invitons les associations défendant l'homosexualité telles que l'ADHEO, la Fédération LGBT et d'autres, à continuer de soutenir et défendre ces couples. Nous invitons la France et l'Union Européenne à punir les faits homophobes plutôt que de les laisser passer. C'est le monde entier que nous invitons, aujourd'hui, à se mobiliser contre ces injustices et ainsi, permettre à chacun de gagner

ce combat pour être soi !